

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<u>Séance du 31 mai 2022</u>
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Jean Claude LANDRIER, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL, Anthony HUILLIER
<u>Votants:</u> 11	Représentés: Jocelyne KAPLON par Richard MOREAU Excuses: Absents: Secrétaire de séance: Josiane MAGNE

L'ordre du jour:

- Lecture et approbation du procès verbal du 12 mai 2022.
- Travaux de voiries 2022 Provency- Marcilly et Tour de Pré. Choix des entreprises.
- Informations et questions diverses.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant:

Devis de remplacement de l'horloge de commande de l'église.

Le conseil municipal accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Objet: TRAVAUX DE VOIRIES PROVENCY-MARCILLY-TOUR DE PRE. CHOIX DES ENTREPRISES - DE 2022 038

La présente délibération annule et remplace la délibération 2022-026.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour les travaux cités en référence.

- Entreprise EUROVIA ROSA : 60 699.74 € HT soit 72 839.69 € TTC
- Entreprise COLAS : 64 101.25 € HT soit 76 921 .50 € TTC
- Entreprise RENEVIER : 64 659.00 € HT soit 77 590.80 € TTC

Le Maire informe que toutes les demandes de subventions DETR et Amendes de Polices ont été déposées et avoir reçu les accusés de réception de dossier complet.

Après étude des dossiers, le maire propose de retenir l'entreprise EUROVIA ROSA pour un montant HT de 60 699.74 €.

- BOURG DE PROVENCY : 25 143 .52 € HT
- HAMEAU DE MARCILLY : 12 566 .05 € HT
- HAMEAU DE TOUR DE PRE : 22 990 .17 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Retient** l'entreprise EUROVIA ROSA pour l'ensemble des travaux d'un montant de 60 699.74€HT.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet: DEVIS REMPLACEMENT DE L'HORLOGE DE COMMANDE DE L'EGLISE - DE 2022 039

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis reçus pour les travaux cités en référence.

- Entreprise HORLOGES PLAIRE SAS : 1 292.91 € HT soit 1 551.49 € TTC

Le Maire informe que lors du passage du technicien pour la visite annuel de l'église de l'entreprise HORLOGES PLAIRE SAS, cette dernière nous avertie que l'horloge de commande de l'église est défectueux

Après étude du dossier, le Maire propose de retenir l'entreprise HORLOGES PLAIRE SAS :

1 292.91€HT soit 1 551.49 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le devis de l'entreprise HORLOGES PLAIRE SAS : 1 292.91 € HT soit 1 551.49 € TTC.

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Informations et questions diverses:

Rappel des élections Législatives des 12 et 19 juin 2022.

La séance est levée à 19h.

